



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 2 octobre 2023 à 19 h 00, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Larry Royea, Wesley Patch et Michael Allnutt. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

Les conseillères Lisa Belanger et Pat Panasuk et le conseiller Christopher Whitehead étaient absents.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 12 personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2023
4. Questions découlant du dernier procès-verbal
 - 4.1
5. Rapport de l'inspecteur municipal et des routes :
 - 5.1 Sur les permis
 - 5.2 Sur les conditions des routes
6. Première période de questions
7. Rapports des élus
8. Administration générale
- Correspondance
 - 8.1 Le Pacte Brome-Missisquoi
 - 8.2 Demande de soutien Tour des Arts 2024
 - 8.3 Offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit du 31 décembre 2023
 - 8.4 Campagne d'échantillonnage de la qualité de l'eau dans le bassin versant du lac Davignon
- Administration
 - 8.5 2019-2024 Programmation TECQ
 - 8.6 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (2024- 2028)
 - 8.7 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
 - 8.8 Réparations d'asphaltage sur chemin Stagecoach
 - 8.9 Attribution du contrat – contrat de la patinoire 2023-2024
 - 8.10 Nettoyage des gros déchets au 322 chemin Stagecoach
9. Administration financière
 - 9.1 Comptes à payer
 - 9.2 Comptes payer
10. Autres affaires
 - 10.1
11. Deuxième période de questions
12. Ajournement de la réunion

1
OUVERTURE DE LA SÉANCE
Résolution 2023-257

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h04.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 2023-258

Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Michael Allnutt

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE
2023
Résolution 2023-259

Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2023 soit et est par la présente approuvé.

ADOPTÉE à l'unanimité

4
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

4.1

5
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DES ROUTES

5.1 Sur les permis délivrés

- Trois (3) permis ont été délivrés en septembre 2023 pour une valeur totale de 35 156\$ et des revenus de 125\$.

5.2 Conditions sur des routes

6
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7
RAPPORT DES ÉLUS

8
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CORRESPONDANCE

8.1
LE PACTE BROME-MISSISQUOI

Le Pacte Brome-Missisquoi a avisé la municipalité qu'il a décidé de ne pas lancer d'appel de projets cet automne mais plutôt de le reporter à une date ultérieure.

Le Pacte Brome-Missisquoi a soutenu de nombreux projets, notamment dans les secteurs du loisir, de la culture, de l'environnement et du bioalimentaire.

Les défis de Brome-Missisquoi ont évolué au cours des dernières années et certains se sont accentués depuis la pandémie, comme l'accès au logement et à la propriété, la capacité d'accueillir de nouvelles populations, l'accessibilité aux services sociaux, la pénurie de main-d'œuvre et la fréquence d'événements climatiques plus extrêmes.

Les élus souhaitent profiter de la mise à jour de la planification stratégique régionale pour prendre du recul et s'assurer que ce fonds d'investissement répond aux priorités qui seront identifiées au cours des prochains mois. Ce temps de réflexion permettra également de revoir le mécanisme d'attribution des fonds et le processus d'évaluation.

8.2
DEMANDE DE SOUTIEN TOUR DES ARTS 2024
Résolution 2023-260

La Tour des Arts 2024 a soumis aux membres du conseil municipal une demande d'aide financière au montant de 200\$ afin d'obtenir une ou plusieurs subventions notamment du programme du Patrimoine Canadien;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Michael Allnutt
ET RÉSOLU

DE faire un don de 200\$ à la Tour des Arts 2024 et soutenir sa candidature à d'autres programmes de subventions qui lui sont accessibles;

DE financier cette dépense, nette des remboursements d'impôts, par le fonds général de la commune;

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3
OFFRE DE SERVICES DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR L'AUDIT AU
31 DÉCEMBRE 2023
Résolution 2023-261

CONSIDÉRANT que M. Bruno Chrétien de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a proposé des honoraires de 11 960 \$ plus taxes pour faire la vérification annuelle et la vérification du programme de subventions de Recyc-Québec pour l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Michael Allnutt

Appuyé par Larry Royea

ET RÉSOLU

QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit nommée vérificateur du Village de Brome pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4
LE COMITÉ DE SAUVEGARDE DU BASSIN VERSANT DU LAC DAVIGNON (CSBVL)

8.4 Le point relatif au comité de sauvegarde du bassin versant du Lac Davignon a été reporté à une autre réunion. Le conseil et le maire ont estimé qu'un complément d'information était nécessaire.

ADMINISTRATION

8.5
PROGRAMMATION TECQ 2019-2024
Résolution 2023-262

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2024;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU QUE

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU QUE

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.6
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ) ET
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028
Résolution 2023-263

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence (TECQ) et la contribution du Québec pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les municipalités;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence (TECQ) et la contribution du Québec permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Michael Allnutt
ET RÉSOLU

QUE la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

DE conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence (TECQ) et la contribution du Québec pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

DE n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

DE permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

DE rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités;

QUE cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission des intervenants concernés.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.7

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION Résolution 2023-264

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué et qui est fondé sur les technologies du protocole Internet et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs de bout en bout;

ATTENDU QU'en juin 2017, le CRTC a rendu la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle notamment, ordonné à toutes les entreprises de services locaux titulaires d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de nouvelle génération desservant les provinces où elle est l'entreprise et agissant sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire, à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 de nouvelle génération de la petite entreprise de services locaux titulaire, y compris dans le territoire où l'Autorité 9-1-1 exerce ses activités;

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Michael Allnutt
ET RÉSOLU

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.8
RÉPARATIONS D'ASPHALTAGE SUR CHEMIN STAGECOACH
Résolution 2023-265

CONSIDÉRANT que des réparations mineures de l'asphalte doivent être effectuées sur le chemin Stagecoach;

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU

QUE Permaroute effectuera les travaux au coût de 7 140 \$, plus les frais de transport et les taxes applicables;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.9
ATTRIBUTION DU CONTRAT – CONTRAT DE LA PATINOIRE 2023-2024
Résolution 2023-266

ATTENDU QUE Jean Benoit a entretenu la patinoire du Parc Héritage au cours des dernières saisons hivernales;

ATTENDU QU'une offre de service pour l'entretien de la patinoire et du parc pour la saison hivernale 2023-2024 a été reçue;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Larry Royea

- Jean Benoit soit embauché pour l'entretien de la patinoire pour la saison d'hiver 2023-2024 au coût de 5 780 \$ payé en quatre versements mensuels égaux à partir de décembre 2023. Il a été précisé à M. Benoit que le montant de 5 780 \$ est conditionnel à l'installation de la nouvelle patinoire quatre saisons pour la saison 2023-2024.
- Financer cette dépense, nette des remboursements de taxes, à même le fonds général et confirmer que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.
- D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉ à l'unanimité

8.10
NETTOYAGE DES GROS DÉCHETS AU 322 CHEMIN STAGECOACH
Résolution 2023-267

CONSIDÉRANT que les locataires du 322 Stagecoach ont laissé une quantité importante de déchets autour et sur la propriété lorsqu'ils ont déménagé le 30 septembre;

IL EST
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et le greffier-trésorier à trouver et à embaucher un entrepreneur qui sera responsable du nettoyage et de l'élimination des déchets. L'entrepreneur sera responsable de transporter les déchets au site d'enfouissement. Le budget maximum est de 8 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité

9
ADMINISTRATION FINANCIÈRE

9.1
COMPTES À PAYER
SEPTEMBRE 2023
Résolution 2023-268

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Michael Allnutt
ET RÉSOLU QUE

Le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 34 105,25\$ \$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
Benoit Jean	Entretien général	140,00
FNX Innov	Services professionnels (fermeture du dossier chemin Draper)	189,71
Gestim	Inspection municipale du 20 août au 23 septembre	2 657,70
Mégaburo	Lecture du compteur (photocopier)	43,86
Ministère Sécurité publique	Sûreté Québec (2/2)	20 199,00
Municonseil	Services professionnels	388,05
Papeterie Cowansville	Fournitures de bureau	73,12
Paris André	Fauchage bords des chemins	1 057,77
Pompages West Brome	Vidanges septiques effectuées en septembre	8 686,36
Ville Sutton	Rapport intervention (accident le 02/08/23)	94,80
VOX	Retainer	574,88
TOTAL		34 105,25\$

9.2
COMPTES PAYER
SEPTEMBRE 2023
Resolution 2023-269

Fournisseur	Description	Montant
BCAS	Loyer et nettoyage pour le mois de septembre	718,59
Benoit Jean	Contrat d'entretien d'été	707,00
Brome Public Building	Contribution au Pacte Rural	3 000,00
Cartier Paul	Remboursement des taxes municipales	509,97
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures, du recyclage et du compost	4 623,80
Hydro Québec	Installation trois luminaires	1 517,67
King Brian	Frais de déménagement selon le jugement de la cour	1 000,00
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération de septembre	2 039,61
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaires de septembre	3 136,52
Néron Sébastien	Remboursement du coût d'activité (Bibliothèque Pettes)	30,00
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		17 283,16\$

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
Cogeco	Téléphone, fax et internet	206,70
DFS Insurance	Assurance collective	464,66
Hydro Québec	Éclairage des rues	165,87
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		837,23\$

ADOPTÉ à l'unanimité

10
AUTRES AFFAIRES

11
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

1. On demande ce qu'est exactement le projet de bassin versant du Lac Davignon.

RÉPONSE : Gail trouvera plus d'information et la mettra sur le site Web.

2. On demande ce qu'il adviendra de la maison qui a brûlé.

RÉPONSE : Le maire explique que nous n'avons pas encore le rapport final et que nous attendons de voir quelle sera la prochaine étape.

3. Un résident a déclaré avoir vu le maire au 322 Stagecoach et s'est demandé où en était le dossier.

REPONSE : Le maire explique que les locataires sont partis le 30 septembre et parle un peu de l'état de la maison.

4. On demande combien a été dépensé pour le 322 Stagecoach jusqu'à présent.

REPONSE : Gail a donné un montant 11 649,74\$ et a mentionné qu'en ce qui concerne les frais juridiques, nous aurons une meilleure idée à la fin de l'année.

5. On demande s'il y a eu des changements concernant la maison qui se trouve à côté de celle qui a brûlé.

RÉPONSE : Gail explique que la maison a été vendue et que les nouveaux propriétaires ont l'intention de la rénover.

6. On demande si l'argent de la TECQ doit être dépensé pour les routes.

RÉPONSE : Le maire a expliqué que les priorités sont les réseaux d'eau et d'égout et ensuite les routes. Village du Brome est chanceux de ne pas avoir ces infrastructures, donc nous pouvons dépenser le montant total sur les routes.

7. On demande quelle est la date limite de décembre 2023 pour la TECQ.

RÉPONSE : Le maire explique que lorsque la demande initiale a été soumise à la TECQ, elle concernait les routes et le nouveau bâtiment au 322 Stagecoach. Maintenant, nous allons utiliser une autre subvention du gouvernement provincial pour le nouveau bâtiment appelé PRACIM.

12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution 2023-270

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU QUE :

La séance soit levée à 20h01

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et greffière-trésorière